
600052618S



LA VÉNÉTIE

DEVANT L'EUROPE

PARIS

IMPRIMERIE DE L. TINTERLIN ET Cᵉ,

rue Neuve-des-Bons-Enfants, 3.



LA VÉNÉTIE

DEVANT L'EUROPE

CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE DE MANIN

Les maux de l'Italie ne sont pas de ceux qui puissent être traités par des palliatifs; la domination autrichienne est comme un fer de lance dans la plaie; il faut l'ôter avant de faire le pansement. Ce n'est point un gouvernement, c'est une armée campée en pays ennemi.

(MANIN, Pensées détachées, 1855.)



PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
GALERIE D'ORLÉANS, 13, PALAIS-ROYAL

1859


BIBLIOTHECA·BODLEIANA

LA VÉNÉTIE

DEVANT L'EUROPE

Manin est mort : Venise est sous le joug ; ses gémissements, comprimés par l'étranger, ne parviennent pas à l'Europe. Qu'il soit du moins permis à l'histoire d'élever la voix pour elle ! Nous reproduisons, traduites sur les originaux, les instructions données par le président Manin à l'envoyé vénitien chargé de représenter Venise aux *conférences* qu'on annonçait devoir s'ouvrir à Bruxelles, par la médiation de la France et de l'Angleterre, après la chute de Milan. On y trouvera toute la pensée des Vénitiens sur des questions que l'on croyait glorieusement résolues il y a peu de jours, et que l'on est aujourd'hui de nouveau réduit à débattre devant l'avenir. Ce que la Vénétie voulait il y a dix ans, elle le veut aujourd'hui ; elle le voudra toujours.

Nous donnons, à la suite de ces instructions générales, quelques lettres de l'homme distingué qui avait été chargé

de faire valoir les vues de Manin auprès des puissances médiatrices, et nous y joignons les réponses de lord Palmerston. Nous ajoutons à ces documents diplomatiques quelques autres pièces qui suffiront à rappeler, nous l'espérons, comment la pensée des chefs, qui était la pensée de tous, fut soutenue par un peuple infortuné et si digne d'être libre.

Ces diverses pièces sont tirées d'un recueil inédit de documents pour servir à l'histoire de Manin et de Venise en 1848-1849, recueil où ont été puisés en grande partie les éléments du récent ouvrage de M. Henri Martin sur Manin.

DANIEL MANIN A J. BASTIDE,

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Venise, 11 août 1848, onze heures du soir.

Citoyen Ministre,

La cause de l'indépendance italienne est compromise. Après l'effort héroïque qui fit rejeter aux populations lombardes et vénètes le joug de trente ans de l'Autriche, la guerre prit une direction fatale à l'esprit généreux qui l'avait fait naître; l'ennemi a pu se réorganiser, se renfermer, envahir nos provinces, enfin, s'il était possible, nous enlever tout espoir.

Venise seule résiste, défendue par ses forts et par les poitrines de ses citoyens; mais les troupes sardes qui grossissaient la garnison, la flotte sarde aussi qui la protégeait contre les attaques de la flotte autrichienne, vont partir. Au blocus par terre, qui existe depuis deux mois, va se joindre le blocus par mer, et l'unique refuge de l'indépendance italienne est gravement menacé.

Citoyen Ministre, le peuple vénitien invoque le secours

du libre peuple de France! il demande, par l'organe de son gouvernement, que les promesses généreuses de la République française, solennellement proclamées à l'Assemblée de ses représentants, soient mises à exécution (1).

Ce qui doit aussi nous donner l'espoir fondé de voir notre prière accueillie, ce sont les paroles que Lucien Murat vient de prononcer pour encourager les populations de la Romagne.

Citoyen Ministre, l'urgence est extrême, le péril des plus graves! l'existence d'un peuple, qui a certainement beaucoup contribué à la civilisation de l'Europe, dépend désormais du prompt secours que lui accordera l'héroïque nation française.

MANIN.

M. MANIN AU VICOMTE PALMERSTON.

Venise, 20 août 1848.

Mylord,

Vers la fin du siècle dernier, le pouvoir aristocratique qui gouvernait Venise abdiqua, restituant au peuple sa souveraineté et constitua ainsi de lui même le gouvernement démocratique. Sous prétexte de protéger la république

(1) Le 10 mai 1848, sur le rapport de M. Drouin de Lhuys, président du comité des affaires étrangères, l'Assemblée nationale française avait déclaré, par un vote unanime, que la volonté de la France était : l'*affranchissement de l'Italie.*

nouvellement née, le général Bonaparte envoya à Venise une garnison française et priva presque complétement les Vénitiens de leurs moyens de défense. Peu après, le traité de Campo-Formio fut conclu, par lequel le général Bonaparte cédait à l'Autriche le territoire de Venise, qui n'avait jamais été conquis et qui ne lui appartenait en aucune façon. Les Vénitiens protestèrent, et le général Bonaparte répondit que, s'ils n'étaient pas satisfaits, ils pouvaient se défendre eux-mêmes, réponse dérisoire puisqu'il les avait privés des moyens de défense.

La souveraineté du peuple de Venise cessa par cette stipulation inique en fait, mais non en justice, car le droit fut sauvegardé par des protestations solennelles. L'occupation de Venise par les Autrichiens était donc illégitime; et comme elle fut la source de toutes les transmissions successives, en différentes mains, de la souveraineté de Venise jusqu'à la dernière qui eut lieu en faveur de l'Autriche en 1814, toutes furent illégitimes.

Les Vénitiens avaient le droit incontestable de recouvrer l'indépendance qu'on leur avait violemment ravie, et ils le firent le 22 mars de cette année après avoir épuisé tous les moyens légaux et pacifiques pour obtenir du gouvernement autrichien un traitement plus conforme à la condition morale de l'Europe et de l'Italie, — au moins l'exécution des promesses faites solennellement en 1815 et qui ont toujours été déloyalement violées.

Venise, qui n'a ni tradition monarchique, ni aristocratie riche, puissante et instruite, proclama la république démocratique qui était la forme de gouvernement légalement existant quand l'inique traité de Campo-Formio établit *de fait* la domination autrichienne.

Mais Venise voulait agir, non en vue d'une ambition ou d'un intérêt municipal, mais pour la dignité et l'intérêt commun de l'Italie entière; dans ce but, elle a déclaré plusieurs fois que le gouvernement qu'elle avait proclamé était tout à fait *provisoire*, qu'une fois la guerre de l'indépendance terminée les représentants de toute la population italienne devraient décider les questions de division territoriale et les formes de gouvernement que pourraient exiger les intérêts généraux de l'Italie. Cependant, il se formait une opinion qui déclarait indispensable au succès de la guerre l'union immédiate de toutes les provinces lombardo-vénitiennes au royaume de Piémont. Cela parut à la majorité des Vénitiens intempestif et dangereux : intempestif, parce que cela paraissait être une question à résoudre quand le sol serait libre et la guerre terminée; dangereux, parce que la guerre prenait alors une apparence dynastique et non pas nationale, et que, par suite, les sympathies du peuple italien et des nations libres de l'Europe seraient aliénées, tandis qu'en même temps on éveillerait les appréhensions et les soupçons des princes (1). Toutefois, comme l'opinion susdite devenait très-forte, et que les journalistes de l'Italie proclamaient que c'était le seul moyen de salut, le gouvernement vénitien convoqua l'assemblée des députés élus par le suffrage universel, et leur proposa l'incorporation à la Sardaigne. L'amour de la concorde prévalut, et presque tous adhérèrent à la proposition.

(1) Aujourd'hui tous les princes de l'Italie, excepté le roi de Piémont, sont hostiles à la cause nationale. Cela simplifie la question et la rend toute différente de ce qu'elle était en 1848, où il a fallu avoir égard aux intérêts des princes, *prétendus* favorables à l'indépendance

(MANIN, *Pensées détachées*, 1856.)

La défaite de l'armée sarde à Somma-Compagna eut lieu peu de temps après ; puis arriva la perte de Milan, et enfin la convention d'armistice, datée du 9 août, qui stipulait, entre autres conditions, que le roi retirerait de Venise les troupes sardes qui s'y trouvaient et la flotte qui la défendait du côté de la mer.

Trois commissaires du roi gouvernèrent Venise depuis le 7 août. Dès que les nouvelles de l'armistice et de ses conditions furent connues, le peuple se leva et ne voulut plus être gouverné par les agents du roi qui s'était engagé à abandonner Venise. Les commissaires royaux eux-mêmes déclarèrent, par suite de cette commotion populaire, qu'ils avaient cessé de gouverner. Ainsi, la ville restait sans gouvernement, par conséquent exposée à l'anarchie et parfaitement incapable de défense extérieure. Cela ne pouvait durer ; et moi, qui avais proclamé la république le 22 mars ; qui, du 23 mars au 5 juillet, avais été président du gouvernement, et qui, par suite du changement de position politique, m'étais retiré dans la vie privée sans rien perdre de la sympathie populaire, poussé par la nécessité, je consentis à prendre le gouvernement pendant quarante-huit heures, c'est à dire jusqu'à ce qu'un gouvernement régulier pût être nommé par l'assemblée des députés qui fut immédiatement convoquée.

Le 13 août, cette assemblée nomma un gouvernement, investi de grands pouvoirs, qui se compose de moi-même, du colonel Caveralis et de l'amiral Graziani. Il fut unanimement convenu que le gouvernement n'aurait aucune couleur politique et qu'il s'occuperait entièrement du maintien de la paix intérieure et de la défense extérieure jusqu'à la fin du danger.

La population montra beaucoup de confiance dans le nouveau gouvernement, et, après avoir fait antérieurement d'immenses sacrifices, elle se résigna à subir les nouveaux sacrifices qui lui furent imposés; et elle est prête à offrir son sang et sa vie pour éviter de supporter l'abominable joug autrichien.

Cependant, le bruit court que les gouvernements anglais et français, désireux de terminer la guerre d'Italie, font des propositions à l'Autriche, et, en cas de refus, auront recours aux armes. On dit aussi que, pendant ces négociations, les parties belligérantes devront suspendre les hostilités.

Mais du fait d'un armistice conclu entre le roi de Sardaigne et le maréchal autrichien, le 9 août, il pourrait résulter que, quand les puissances médiatrices intimeront la suspension des hostilités, l'Autriche répondra que cela est déjà fait. Cet armistice, qui prive Venise de l'assistance des forces sardes et permet aux Autrichiens de s'élancer avec toutes leurs forces sur cette ville, nous expose à retomber sous le joug odieux jusqu'à la conclusion des traités qui régleront nos futures destinées. Ce serait un malheur terrible pour Venise, qui a fait et fait encore des sacrifices sans exemple pour son indépendance, et elle ne peut être exposée à ce malheur par quiconque possède des sentiments d'humanité et de justice.

Vos nobles sentiments, Mylord, sont connus de tout le monde. Je me tourne donc vers vous avec la franchise d'un homme qui a tout sacrifié au bien de sa patrie ; et, au nom de ce malheureux pays, au nom de l'humanité, au nom de tous les sentiments généreux, je vous conjure de prendre des mesures telles que, pendant la discussion des traités,

les hostilités contre Venise soient aussi suspendues, afin qu'elle ne soit pas privée de l'indépendance pour laquelle elle a combattu avant les arrangements définitifs.

Quant au sort futur de cette ville et de ses provinces, je vous supplie, Mylord, de considérer qu'elles ne doivent pas retomber sous le joug autrichien. Pendant des siècles, elles restèrent indépendantes. Leur indépendance leur fut ravie par l'iniquité et la violence. L'Autriche les a maltraitées, opprimées, humiliées, en violant des promesses solennelles ; parce que l'Autriche n'observe *jamais* les promesses qu'elle fait à ses peuples qui se vengent en conquérant la liberté par un effort téméraire peut-être, mais certainement généreux. Cette population a beaucoup souffert pour a cause de l'indépendance italienne, et l'Autriche ne manquerait pas de la poursuivre de sa vengeance avouée et de sa vengeance secrète. Le joug autrichien est détesté ici; par suite, le pays ne peut être tranquillement gouverné par l'Autriche ; avant peu, des commotions et les insurrestions nouvelles auraient lieu : elles pourraient mettre la paix de l'Europe en danger. En outre, ces provinces ont, avec le sentiment vivace de la nationalité italienne, le désir de s'unir et de se confédérer avec les populations *italiennes* et de se séparer *complétement et à jamais des Allemands*. Enfin, l'économie politique de ce pays le pousse à soutenir la théorie du libre-échange, théorie à laquelle l'Autriche s'est toujours montrée hostile dans l'intérêt de ses manufactures.

Je vous prie, Mylord, de prendre tout ceci en considération, et la noblesse de vos sentiments me persuade que l'Italie et Venise béniront vous et le peuple anglais, comme leurs bienfaiteurs et leurs sauveurs.

Acceptez, etc. *Signé :* DANIEL MANIN.

LE GOUVERNEMENT DE VENISE A M. VALENTIN PASINI.

Venise, 23 août 1848.

Le gouvernement doit vous informer qu'il a un besoin urgent de vos services. Ayant la certitude que la diplomatie négocie en ce moment sur notre future destinée politique, nous tenons pour indispensable qu'une personne qui puisse nous représenter prenne part directement ou indirectement à ces négociations autant qu'il sera possible.

Non-seulement les droits et les intérêts de la ville de Venise, mais encore ceux des provinces vénètes ont besoin d'être défendus. Nous en sentons d'autant plus le devoir que des bruits sinistres se sont répandus, d'après lesquels les stipulations iniques de Campo-Formio pourraient se renouveler.

Nous ne connaissons personne qui, mieux que vous, puisse défendre ces droits et ces intérêts. Nous vous envoyons en conséquence ci-joint des titres de créance, afin que vous vous rendiez en tout lieu où viendraient à s'ouvrir des conférences pour la pacification et la réorganisation de l'Italie.

Il est superflu de vous dire quels sont les besoins de notre nationalité, quels sont nos droits à l'indépendance. Notre nationalité et notre indépendance doivent *exclure* les deux combinaisons politiques suivantes :

1° Toute agrégation, toute dépendance *directe* ou *indirecte* de l'empire autrichien ;

2° Une monarchie, même indépendante, mais avec un prince de la maison d'Autriche ou de la maison d'Este.

Toute autre combinaison politique quelconque à l'***exclusion des deux susdites*** pourrait être acceptée par nous ; soit qu'on veuille réaliser l'ancien projet d'un royaume de la haute Italie, en faire un seul État lombardo-vénitien, ou bien encore constituer un État séparé des seules provinces vénètes.

Mais s'il s'agissait d'imposer à la Vénétie une des deux combinaisons politiques que nous repoussons, vous protesterez énergiquement, non-seulement au nom de la ville de Venise, mais aussi au nom de toutes les provinces vénètes.

Nous n'ajouterons aucune instruction ultérieure, ni aucune prière pour que vous consentiez à accepter cette mission. Vous avez un sentiment trop élevé des devoirs de tout Italien dans ces moments solennels, pour que nous ayons à craindre un refus de votre part.

Vous voudrez bien nous faire parvenir votre réponse par le retour du courrier.

MANIN, — GRAZIANI, — PARCDALIS.

EXTRAIT DE LA GAZETTE OFFICIELLE DE VENISE

Du 12 septembre 1848.

Hier a eu lieu une de ces solennités civiques dont la seule pensée eût semblé un rêve fantastique pendant notre douloureux servage. Le nouveau bataillon de la garde

nationale, général Marsich, passa en revue une partie de cette garde.......

Après la revue, le peuple se porta en foule sous les fenêtres du palais du gouvernement, désireux de voir les hommes auxquels il a confié sa destinée, désireux d'entendre une voix toujours aimée, toujours obéie.

Ce désir fut promptement satisfait, Manin vint parler à la foule qui, suspendue à ses lèvres, recueillit avec angoisse chaque parole qui sortait de sa bouche.

Il dit : « Qu'avant tout il devait remercier les Vénitiens des sacrifices qu'ils s'étaient volontairement imposés, de l'argent donné par eux avec un si joyeux empressement, de la lutte généreuse qui s'était établie entre le riche se dépouillant de sa richesse et le pauvre apportant l'obole gagnée péniblement. Il parla de la reconnaissance due à la garde nationale qui, dans la nuit même du 11 août, au premier indice de péril, voulut aller là où grondait le canon sans plainte ni regret. » Il dit : « Que par ces actes de généreux patriotisme, le peuple vénitien s'était montré digne de la liberté et qu'il devait l'obtenir, qu'il l'avait conquise par son courage, consolidée par ses sacrifices ; défendue conjointement aux autres Italiens accourus à Venise pour y acquérir liberté et gloire, et que si les deux puissances médiatrices devaient jamais proposer (chose impossible à supposer) des conditions peu honorables, ces conditions ne seraient point acceptées. « C'est des troupeaux non des nations qu'on dispose sans leur aveu. Le « sort de Venise ne peut pas être fixé sans son consentement, car elle est libre, et son gouvernement s'est toujours considéré comme le gouvernement indépendant « d'un peuple souverain. »

En ce moment, une voix ayant fait entendre, à travers les acclamations enthousiastes, le cri de : Vive la République ! Manin ajouta que la forme de notre future constitution politique ne pouvait être décidée par le gouvernement provisoire, ni même par le peuple rassemblé sur la place publique ; que ce serait la mission de ses représentants légalement élus ; qu'il rappelait seulement que si des conditions indignes d'un peuple grand et libre devaient être proposées à Venise, elle ne les accepterait *jamais*.

MANIN A THOMASEO, A PARIS.

Venise, 12 septembre.

Ici, il règne un esprit excellent. Dimanche, nous eûmes une très-belle revue, et le bataillon de l'Espérance (1) fit sa première joyeuse apparition. Il y avait de quoi s'enorgueillir et en même temps s'attendrir ! — Obligé de parler, j'ai remercié le peuple des sacrifices énormes qu'il avait faits ; j'affirmai qu'il s'était attiré l'estime de l'Italie et de l'Europe entière ; je dis que deux grandes puissances s'intéressaient au salut de l'Italie, et j'ajoutai que, pour ce qui nous concerne, nous agissions comme le gouvernement indépendant d'un peuple souverain ; « que si des conditions

(1) C'étaient les jeunes gens de 15 à 18 ans.

« lésant notre indépendance venaient nous être offertes,
« nous ne les accepterions *jamais.* »

A ce mot, les milliers de personnes rassemblées sur la place s'écrièrent tout d'une voix : « Non, jamais! nous ne « les accepterons jamais ! »

Ce cri m'a comblé de joie. C'est peut-être la seule véritable joie que j'aie ressenti depuis le 22 mars. Ah! combien j'eusse donné pour que ce cri fût entendu par toute l'Italie et par la France!

MANIN.

M. VALENTIN PASINI A LORD PALMERSTON.

Paris, 6 octobre 1848.

Mylord,

Le gouvernement provisoire nommé à Venise par l'assemblée des députés, le 13 août (depuis que l'armistice du 9 août, signé entre le feld-maréchal Radetzky et le général Salasco, pouvait exposer notre ville à retomber sous le joug de l'Autriche), a cru avoir le droit, et en même temps le devoir, de faire représenter les droits et les intérêts de la Vénétie dans les conférences diplomatiques pour la pacification et la réorganisation politique de l'Italie, etc.

D'ailleurs, le gouvernement vénitien est parfaitement convaincu qu'en agissant de la sorte il a l'approbation entière et la protection efficace de l'Angleterre. De même que



le cabinet anglais reconnaît une haute importance à ce que, pendant les traités, Venise conserve sa liberté et ne soit pas attaquée ni bloquée, de même il trouvera ***bon*** et ***juste*** que les vœux de Venise soient entendus auprès de la conférence. L'Angleterre, certainement, reconnaît que le gouvèrnement vénitien est l'organe le plus sincère et le plus légitime des intérêts de son pays......

La responsabilité qui pèse sur moi dans cette solennelle occasion est trop sérieuse pour que le dévouement de Votre Excellence aux vrais progrès des nations, ne m'assure de son intérêt tout entier.

Ne craignez pas, Excellence, qu'en se présentant aux puissances médiatrices le gouvernement vénitien se propose de soutenir des prétentions exagérées. Son maintien dans cette dernière phase de notre révolution doit vous assurer du contraire. Aucune forme de gouvernement, aucune agrégation déterminée de territoires n'a été adoptée d'avance. Loin de là, le gouvernement nouveau et l'assemblée qui l'a nommé, ont voulu réserver la plus grande liberté, soit aux plus mûres délibérations de la nation, soit aux plus prudents conseils des puissances amies.

La seule chose qui, dans cette dernière phase de notre révolution, ait acquis une confirmation s'il était possible plus grande, est la résolution bien arrêtée du pays de vouloir ***son indépendance***.

Il paraît que (sans la crainte de la guerre ou l'influence de la médiation) l'Autriche aurait voulu que la Lombardie et la Vénétie, tout en formant un royaume séparé, eussent pour chef l'empereur d'Autriche, et que pour les affaires diplomatiques, militaires et de finances, le centre fût toujours en dernier ressort à Vienne. Or, il est évident que

les affaires diplomatiques, militaires et financières dominent naturellement les autres branches de l'administration; il est évident que les maîtres de l'armée et de la finance, sont aussi les maîtres de toutes les autres opérations gouvernementales, qui réellement dépendent de cet argent qui doit les payer et de cette force qui doit les soutenir; il est évident que maîtresse du royaume Lombard-Vénitien dans les affaires diplomatiques, militaires et financières, l'Autriche maintiendrait sa fatale influence sur les autres parties de l'Italie.

Par conséquent, nous sommes bien sûrs que la médiation visant à l'émancipation de l'Italie, écarte, par son principe même, cette combinaison que l'Autriche, de sa bonne volonté, promettrait d'accorder aujourd'hui au royaume Lombard-Vénitien. En agissant de la sorte, la médiation, non-seulement fera respecter le principe des *nationalités* mais elle pourvoira aussi à cette tranquillité qui ne peut s'établir et se maintenir en Italie sans une complète indépendance de son territoire tout entier.

Mais il y a une autre combinaison sur laquelle nous avons besoin d'attirer la bienveillante attention de Votre Excellence. C'est la combinaison d'un royaume Lombard-Vénitien séparé de l'empire autrichien, mais *ayant pour roi un prince de la maison de Lorraine.*

Ce projet même présente de grands dangers pour notre indépendance et pour la tranquillité de l'Italie. Qu'il me soit permis de vous exposer avec franchise toute la pensée de mon gouvernement à cet égard.

Mon gouvernement est intimement convaincu :

Que dans l'état actuel des esprits à Vienne, ni le ministère, ni la diète ne pourraient soutenir un arrangement par

lequel on se proposerait de pourvoir à un intérêt purement dynastique, au lieu de pourvoir aux intérêts directs de la nation.

Que dans la combinaison dont je viens de parler, si une véritable indépendance au dehors et une sincère constitution à l'intérieur nous étaient accordées, l'intérêt dynastique ***seul*** se trouverait favorisé au détriment de l'intérêt national autrichien, vu que nos sacrifices pécuniaires ne pourraient être que beaucoup moins considérables, dans l'hypothèse qu'un prince autrichien fût imposé.

Que, par conséquent, ni le ministère, ni la diète de Vienne ne donneraient leur consentement à la nomination d'un prince autrichien, à moins de prendre avec lui des arrangements au moins secrets, qui compromettraient notre indépendance.

Que lors même que le cabinet autrichien adopterait le projet de ***bonne foi***, sans stipulations secrètes et contraires, il serait ***impossible*** de persuader cela, ni à la ***Lombardie***, ni à la ***Vénétie***, ni ***aux autres parties de l'Italie***.

Que d'un côté, la défiance des Lombards et des Vénitiens serait continuelle, que la tendance des autres parties de l'Italie à se débarrasser de cette dépendance, au moins apparente, de l'Autriche, serait aussi continuelle, et que, par conséquent, des mouvements dangereux éclateraient dans le royaume Lombard-Vénitien toutes les fois que Vienne s'agiterait ou que les autres parties de l'Italie se croiraient en mesure de recommencer la lutte.

Que d'un autre côté, les arrangements entre le royaume Lombard-Vénitien et les autres parties de l'Italie en souffriraient une grande difficulté, et qu'il deviendrait impossible au royaume Lombard-Vénitien de trouver dans l'assistance

directe ou indirecte des autres parties de l'Italie, les moyens de pouvoir se charger d'une quotité considérable de la dette publique de l'Autriche.

En résumé :

Que sans l'adoption loyale et l'application complète du principe de la *nationalité*, on n'arrivera pas à la pacification entière et durable de l'Italie, et qu'en même temps ce n'est qu'en laissant la nation italienne se reconstituer, que l'Autriche obtiendra des avantages pécuniaires qu'une participation même indirecte à nos affaires lui ôterait.

Mon gouvernement a une autre pensée qui le préoccupe vivement et qui est entièrement conforme aux vues sages et prévoyantes de l'Angleterre.

Il importe à la pacification entière et durable de l'Italie que le principe libéral *modéré*, le principe du vrai et raisonnable progrès, soit sans délai affermi dans les éléments qu'il possède à présent. Ce principe sera sans avenir en Italie, si on ne l'aide à faire immédiatement une alliance sincère avec la complète indépendance du pays ; sans engager, en ce moment, une formelle discussion sur la réorganisation politique la plus convenable à l'Italie septentrionale, j'affirme que si le principe libéral modéré ne saisit tout de suite cette occasion pour faire cause commune avec le principe de l'indépendance, il sera exposé peut-être à périr. L'Italie, où jusqu'ici n'ont pas pris racine ces principes exagérés qui se prononcent dans d'autres pays de l'Europe, les verrait, sans aucun doute, gagner beaucoup de terrain du moment qu'on les croirait nécessaires pour conquérir cette indépendance que le principe modéré aurait été insuffisant à obtenir. Je n'ai pas besoin de signaler à Votre Excellence les symptômes qui révèlent ce danger.

Il me suffit d'affirmer à Votre Excellence que nous, dans la modération de nos idées politiques, remercierons hautement l'Angleterre, comme d'un bienfait, si elle nous aide, dans ses vues favorables au vrai progrès, à pratiquer cette intime alliance du principe libéral modéré avec le principe de l'indépendance, laquelle doit se réaliser tout de suite pour pouvoir épargner à nous (et avec nous à l'Europe tout entière) les convulsions politiques les plus affreuses.

Voilà, Excellence, les sentiments avec lesquels nous vous recommandons la cause italienne.

Fermement persuadés qu'une médiation entreprise pour soutenir le principe des *nationalités* (principe qui est le vrai fondement de la paix européenne dans l'avenir) voudra écouter ceux en faveur desquels opère la médiation; intimement convaincus que, sans exclure de l'Italie l'élément autrichien *direct* ou *indirect*, on ne peut pas obtenir une vraie indépendance ni une pacification pleine et durable;

Loyalement disposés de l'autre côté à tous les sacrifices qui soient compatibles avec les ressources du pays, et qui, sans nul doute, pourront être bien plus considérables, si une entière indépendance et une pacification durable nous mettent en mesure de pouvoir obtenir le concours direct ou indirect des autres États de l'Italie;

Profondément convaincus que sans l'immédiate alliance du principe libéral modéré avec le principe de l'indépendance, l'occasion de nous reconstituer d'une manière favorable à la paix de l'Italie et à celle de l'Europe serait perdue;

Nous avons la plus entière confiance que Votre Excellence voudra bien nous aider à faire cesser les maux qui affligent notre bien-aimée patrie.

Je mets sous les yeux de V. Exc. le contenu de la lettre qui m'accrédite auprès des puissances médiatrices.

Agréez, Excellence, etc.

VALENTIN PASINI.

LE PRÉSIDENT MANIN A M. V. PASINI.

(INSTRUCTIONS DIPLOMATIQUES.)

Venise, 13 octobre 1848.

L'assemblée des représentants de la ville et province de Venise ayant confirmé le gouvernement, nous venons régulariser nos précédentes instructions.

L'Autriche, perdant la force morale que lui prêtait contre nous la réaction, ayant ses forces militaires en partie paralysées par la guerre hongroise et croate, voyant sa souveraineté compromise jusque dans les parties vitales de l'Empire, doit consentir plus facilement à un arrangement avec l'Italie; elle devrait même désirer de le hâter, pouvant se trouver à la veille de se le voir imposer. Nos légitimes exigences doivent, par conséquent, être soutenues avec plus de fermeté encore, et *l'indépendance complète* des provinces lombardo-vénitiennes réclamée avec plus de force.

Déjà, une agitation plus grande que celle qui précéda la révolution se manifeste dans les provinces; l'occupation militaire y est devenue intolérable, et les événements de Vienne pourraient y susciter un soulèvement général prématuré : ce soulèvement est, du reste, ***inévitable*** si les conventions diplomatiques devaient de nouveau sacrifier directement ou indirectement le sentiment de notre nationalité que rien au monde ne peut plus étouffer.

La création d'un royaume Lombardo-Vénitien avec un archiduc autrichien et une dépendance quelconque de la couronne impériale, impliquerait la continuation des calamités de l'Italie et y maintiendrait l'élément révolutionnaire; elle ferait peut-être cesser pour quelque temps la guerre, mais certainement pour la voir renaître au premier jour. Vous repousserez donc cette combinaison dans l'intérêt de notre patrie, et même dans l'intérêt de la paix européenne. Si, en dépit de nos protestations, elle nous était imposée, vous auriez soin de laisser intact le droit qu'a notre pays de la repousser par la force dès qu'il ***le pourra.***

On pourrait compenser l'élimination d'un prince autrichien en mettant à notre charge une plus grande partie de la dette autrichienne, ou bien par des traités de commerce favorables à l'Autriche. Nous ne saurions préciser le chiffre exact de la dette que nous pourrions prendre à notre charge, mais il est certain que la question d'indépendance ***l'emporterait toujours sur toute question d'argent.*** Quant aux traités de commerce, tout en consultant forcément aussi l'intérêt des puissances médiatrices, il faudrait toutefois faire attention de ne pas compromettre trop gravement l'avenir industriel de notre pays, et de ne pas laisser mettre obstacle à la formation de l'union douanière de l'Italie.

L'idée d'isoler la ville de Venise et de la transformer en ville anséatique, doit être combattue par vous et repoussée avec la plus grande énergie. Dans l'état actuel de la politique et du commerce, Venise isolée ne pourrait vivre que peu de temps; ses ressources ne pouvant suffire à entretenir ni armée ni flotte, on en ferait une nouvelle Cracovie, et son indépendance serait une illusion.

Si, pourtant, on lui imposait absolument : ou de rester libre, ou de rentrer avec la terre ferme sous la domination directe ou indirecte de l'Autriche, Venise préférera toujours ***devenir misérable*** et ***espérer***, que de retourner sous un joug désormais intolérable, quelque soin qu'on mît à cacher sous des fleurs ses nouvelles chaînes.

Nous croyons fermement que cette alternative ne nous sera pas posée, surtout après les derniers événements. Si, toutefois, la médiation des grandes puissances ne pouvait aboutir qu'à ce misérable résultat, contraire à l'honneur et à l'humanité, vous nous en avertirez à temps, pour que nous puissions vous donner à ce sujet des instructions précises et catégoriques.

MANIN.

LORD PALMERSTON A M. PASINI.

Londres, 18 octobre 1848.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 6 courant, en réponse de laquelle je vous prie d'être persuadé que vous et vos compatriotes n'êtes que justes envers le gouvernement de S. M., en pensant qu'il prend un intérêt vif et sincère au sort de la nation italienne, et qu'il serait heureux de contribuer par tous les moyens en son pouvoir au bonheur de l'Italie. Mu par ces sentiments et en même temps par un vif désir d'épargner à l'Europe les calamités d'une guerre, le gouvernement de S. M., de concert avec celui de la France, offre sa médiation aux parties belligérantes dans le nord de l'Italie, afin de résoudre par un arrangement amiable les questions qui alors devaient se décider sur le champ de bataille par le sort des armes.

Mais, en offrant sa médiation, le gouvernement de S. M. n'a pas entendu imposer son arbitrage. Le but qu'il se proposait d'atteindre par son intervention était un arrangement consenti par les parties intéressées, non une décision imposée par la seule volonté des puissances médiatrices.

Quant à la nature même de l'arrangement à conclure,

avec l'assentiment mutuel des parties intéressées, elle doit inévitablement se ressentir de l'issue de la dernière campagne. Si la lutte qui a eu lieu dans le nord de l'Italie s'était terminée d'une manière heureuse pour les armes italiennes, peut-être aurait-on pu amener le gouvernement autrichien à un arrangement conforme aux vœux que vous m'exprimez.

Mais le cours des événements en a décidé autrement ; la victoire s'est déclarée pour l'Autriche ; ses troupes ont réoccupé toute la Lombardie ainsi que la Vénétie, moins la ville de Venise.

Quant à cette dernière ville, les Autrichiens auraient pu sans doute la réoccuper par la force dès qu'ils l'auraient voulu, et s'ils se sont abstenus jusqu'ici d'employer à cet effet tous les moyens dont ils disposent, cela n'a été que par déférence pour le vœu des puissances médiatrices, qui ont sérieusement demandé au gouvernement autrichien de s'abstenir d'une effusion de sang inutile, dans le seul but d'arriver un peu plus tôt à un résultat qu'il ne peut manquer d'atteindre plus tard d'une manière pacifique. L'Autriche ayant repris possession de ses provinces, les puissances médiatrices n'ont pu proposer les mêmes conditions avec quelque chance de succès qu'elles auraient proposées si le résultat de la lutte eût été différent, par suite de quoi les propositions faites à l'Autriche ne comprennent pas la séparation de la ville de Venise ni d'aucune partie du territoire vénète d'avec le gouvernement impérial, mais tendent au contraire à maintenir la Vénétie sous le sceptre de l'Autriche.

Il devient dès lors évident que l'Autriche une fois libre d'employer toutes ses ressources militaires et navales à rétablir son autorité dans la ville et province de Venise,

toute résistance armée devient vaine (1) et n'aura d'autre résultat possible qu'une effusion de sang inutile, un sacrifice de vies humaines sans but.

En conséquence, et puisque vous m'exprimez le désir de connaître les conseils que le gouvernement de S. M. croirait pouvoir offrir au peuple de Venise *dans les circonstances actuelles*, je vous prierai de lui faire entendre que le parti le plus sage serait pour les Vénitiens d'entrer en pourparlers avec le gouvernement autrichien au sujet de la condition future de l'État vénète.

Le gouvernement autrichien a déclaré *formellement* que son intention était *d'accorder à ses sujets italiens des institutions libérales, basées sur le principe de la* NATIONALITÉ.

Il a déclaré : « *Qu'il consulterait à ce sujet les vœux et les sentiments de la nation même à laquelle ces institutions doivent être accordées* (2). »

(1) L'idée erronée du peu de résistance que pourrait opposer Venise, provenait des dépêches du consul Charles Dawkins, si bien démenti par les faits.

(2) Il va sans dire que plus tard le gouvernement autrichien niait avoir pris cet engagement. Pour connaître la pensée réelle de l'homme d'État anglais sur la question traitée par M. Pasini, il convient de mettre à côté de la réponse officielle qu'il crut devoir lui faire, la dépêche qu'il expédia à Lord Ponsomby à Vienne aussitôt après avoir reçu la lettre de l'envoyé vénitien. La voici :

Foreign-office, 9 octobre 1848.

J'envoie ci-joint à V. Exc. copie d'une dépêche que je viens de recevoir du vice-consul de S. M. à Milan, relatant l'état des choses en Lombardie. Je charge V. Exc. de donner lecture de cette dépêche à M. le baron de Wessemberg, et de lui dire que le gouvernement de S. M. le prie de considérer sérieusement et sans passion si l'existence d'un pareil état de choses, lorsque la haute Italie est occupée par 120,000 hommes de troupes, et que toute résistance matérielle de la part des habi-

Les Vénitiens agiraient donc sagement en exposant leurs désirs et leurs sentiments à ce sujet au gouvernement autrichien. Il n'y a aucun doute que toute communication

tants est impossible, si, dis-je, un pareil état de choses peut être considéré comme donnant lieu de croire qu'il y ait *aucune chance* pour l'Autriche de pouvoir conserver d'une manière utile et permanente un pays (dont tous les habitants sont profondément imbus d'une invincible haine contre la domination autrichienne), alors que l'armée sera réduite au pied de paix, ainsi qu'elle doit l'être nécessairement dans un temps donné.

Il serait certainement infiniment plus sage de la part du gouvernement autrichien, et plus utile à la force réelle et propre de cet empire, d'affranchir ces populations de sa domination, qu'elles considéreront toujours comme un joug, et de saisir l'occasion favorable qui se présente pour leur faire payer leur séparation d'avec la couronne impériale par un juste et équitable arrangement pécuniaire.

Il n'existe aucun motif raisonnable de supposer que le mécontentement (si la domination autrichienne est aujourd'hui rétablie dans ces provinces), ne saisisse pas la première occasion pour éclater de nouveau en révolte et insurrection. Un grand déploiement de forces au prix de grandes dépenses deviendra de nouveau nécessaire pour dompter cette révolte ; le secours étranger sera de nouveau imploré pour empêcher ces provinces de succomber encore, et, après cette nouvelle expérience de l'impossibilité de réconcilier ce peuple avec la domination de l'Autriche, on ne peut guère douter que ce secours lui sera accordé.

Le résultat sera une guerre entre l'Autriche et un adversaire plus formidable que les provinces lombardes, et lors même que cette guerre deviendrait *européenne* par la participation d'autres puissances qui s'y trouveraient entraînées, encore n'y a-t-il guère motif de croire que le résultat final laissât l'Autriche en possession d'aucun territoire au-delà des Alpes.

Mais l'Autriche devrait en outre considérer que toutes disposées que pourraient être les puissances ses alliées et ses amis de lui porter secours si elle était menacée dans son existence propre et légitime en Allemagne, *il existe au sujet de ses prétentions à imposer son joug aux Italiens un sentiment si universel de leur injustice, que ce sentiment pourrait avoir pour effet de la laisser avec bien peu d'aide dans le cas d'une guerre comme celle dont je viens de parler.*

Je suis, etc.

PALMERSTON.

de ce genre serait accueillie par le gouvernement autrichien avec une pleine et entière considération.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

PALMERSTON.

M. PASINI A LORD PALMERSTON.

Paris, 9 novembre 1848.

Mylord,

Je suis désolé qu'une indisposition m'ait jusqu'à ce jour empêché de vous remercier de la bonté avec laquelle vous avez bien voulu répondre à ma lettre du 6 octobre dernier, agréez donc mes remercîments, et veuillez bien être certain que, quoique tardifs, ils ne sont ni moins vifs ni moins sincères.

Mais pourquoi la lettre dont vous m'avez honoré ne me permet-elle pas d'espérer que dans votre sympathie envers mon pays, vous ayez la confiance de *pouvoir* nous aider efficacement à reconquérir notre indépendance?

Pour vous conduire à cette malheureuse conclusion, vous me faites remarquer qu'au mois de juillet la guerre a mal

réussi en Lombardie, vous ajoutez qu'on ne saurait compter sur la résistance de Venise, attendu que l'Autriche peut, dès qu'elle le voudra, l'écraser avec ses forces tout à fait supérieures: cela posé, vous me faites entrevoir que les bases de la médiation ne supposent pas de *séparer la Vénétie de l'Empire autrichien !*

Vous ne pouvez pas, Mylord, imaginer l'impression produite sur mon esprit par de semblables déclarations; elles pourraient nous faire perdre l'espérance de réussir dans l'accomplissement de nos vœux si nous n'avions une foi sans bornes dans la justice de notre cause, et une foi également illimitée dans votre disposition à entendre et à apprécier les raisons que nous avons à faire valoir.

Pour que nous puissions nous jeter dans les bras de l'Autriche, il nous faudrait renoncer à nos convictions bien arrêtées sur le droit qui nous appartient *et qui ne peût nous être enlevé et auquel nous ne pouvons renoncer*, de reconstituer notre *nationalité*, et sur la détermination énergiquement démontrée tant par les provinces de la Lombardie et de la Vénétie que par les autres provinces italiennes de *vouloir la reconstituer*.

Mais, faisant même abstraction de tout cela, pour nous mettre à la discrétion de l'Autriche, nous aurions dû avoir éprouvé autant dans le passé que dans le présent, la probité politique de cette puissance. Or, Excellence, à l'égard du passé, trente-trois ans de gouvernement absolu nous ont parfaitement appris de quelle manière l'Autriche sait respecter les droits de ses peuples et de quelle manière elle sait accomplir ses promesses. (Suit l'aperçu historique au point de vue légal, financier, etc., du gouvernement autrichien en Italie, de 1815 à 1848.) Voici pour le passé.

A l'égard du ***présent***, pour prouver quelle est la valeur des promesses de l'Autriche, je ne m'arrêterai pas à examiner sa conduite vis-à-vis des Hongrois et des Viennois, à démontrer de quelle manière elle voudrait retirer par la force les conceptions faites au mois de mars et de mai; à l'égard du ***présent*** je tiens beaucoup à appeler l'attention de Votre Excellence sur le royaume Lombardo-Vénitien. Il suffit de remarquer la conduite du despotisme militaire après notre révolution, il suffit de faire attention aux réquisitions intolérables, aux emprunts forcés, aux impôts extraordinaires, à la désorganisation de tout gouvernement civil, à l'arbitraire et fréquente application des peines les plus sévères et les plus humiliantes, à la licence toujours impunie de la soldatesque, enfin à la ***complète anarchie*** qui depuis plusieurs mois ruine et déchire le pays, pour se convaincre qu'avec de tels commencements on n'arrivera ***jamais*** à un gouvernement régulier et national.

Si Votre Excellence connaissait dans toute leur étendue les maux qui désolent notre malheureuse patrie, je suis bien sûr, qu'autant dans l'élévation de vos sentiments particuliers que comme représentant d'une nation éminemment humaine, vous en éprouveriez une haute indignation, et peut-être aussi quelque regret pour la part indirecte et involontaire que l'Angleterre paraît y prendre, ne pouvant pas pousser la médiation avec plus de promptitude et plus d'efficacité. Cette médiation (entreprise dans le sentiment le plus honorable d'humanité) a donné tout à fait innocemment occasion à une suite trop longue et trop nombreuse de cruautés absolument indignes de notre temps aussi bien que de la tolérance des puissances libérales de l'Europe; l'Autriche devait, autant pour servir ses intérêts bien en-

tendus que pour obéir aux principes constitutionnels loyalement compris, suivre une marche entièrement opposée. Elle ne l'a pas fait, parce que sa probité politique restait toujours la même; elle ne pouvait le faire, parce que la probité politique des gouvernements ne change pas comme leur langage.

La profonde antipathie entre les deux peuples est la conséquence nécessaire de tous ces faits anciens et récents. Elle est devenue indomptable. Il n'y a personne qui, connaissant les cruautés ci-dessus énoncées, puisse de bonne foi croire à un arrangement politique entre les Autrichiens et les Lombardo-Vénitiens. Ceux qui l'affirmeraient possible ignoreraient ou dissimuleraient les conditions actuelles du royaume.

Daignez, Excellence, prendre en considération les observations que j'ai l'honneur de vous soumettre, et persistez après, si la noblesse de votre caractère et la générosité de vos sentiments vous le permettent, à nous conseiller de déposer notre avenir dans les mains de l'Autriche!

Pour nous, hautement pénétrés de nos droits et de nos devoirs, convaincus que nous pouvons et que nous devons poursuivre notre indépendance; persuadés que se jeter dans les bras de l'Autriche serait un crime de lèse-nationalité, parce qu'en agissant de la sorte on donnerait à l'occupation autrichienne cette apparence de légalité qui jusqu'ici lui a toujours manqué (même en 1797 et en 1815), convaincus enfin que cet acte serait aussi déshonorant qu'impuissant, *car l'indépendance nationale est un droit dont on ne peut pas se dessaisir*, nous nous refuserons à jamais à une combinaison quelconque qui nous replacerait sous le joug de l'Autriche; nous nous y opposerons de toutes nos



forces tant que nous pourrons le faire, et à la dernière extrémité nous protesterons, proclamant à la face du monde entier les raisons qui combattent pour notre cause. Permettez-moi, Excellence, de vous dire que je suis intimement certain, qu'au fond de votre cœur, vous ne nous désapprouverez pas à présent, et ne nous désapprouverez pas dans la suite.

Votre Excellence me dit que les puissances médiatrices ne veulent pas s'attribuer un arbitrage; qu'elles se sont bornées à essayer les moyens de la persuasion pour amener la volonté des parties belligérantes à un arrangement amical; que, par conséquent, elles devaient chercher un parti auquel l'Autriche voulût donner son assentiment; et que la guerre n'ayant pas réussi au Piémont, et l'Autriche pouvant en finir avec la résistance de Venise à chaque moment, on n'avait pu proposer à cette puissance de renoncer volontairement aux principes vénitiens. En d'autres termes, Votre Excellence nous signale le parti qu'elle nous conseille comme un parti dur, peut-être, mais *imposé par la nécessité.*

Plein de confiance dans vos dispositions favorables à l'Italie, je demande la permission de faire remarquer à Votre Excellence : Que les revers de fortune essuyés par l'armée piémontaise au mois de juillet ne sont pas définitifs, notamment si le Piémont sait faire bon usage de ses forces et sait se procurer l'assistance des autres États d'Italie, plus ou moins compromis dans la guerre avec l'Autriche. Que Venise, dans d'autres occasions bien connues de Votre Excellence, et avec des forces inférieures à celles qu'elle possède en ce moment, a tenu contre des forces supérieures à celles qui pourraient l'attaquer à présent. Que, d'ailleurs, la médiation n'a pas été offerte dans le seul intérêt des par-

ties belligérantes, mais aussi dans l'intérêt des puissances médiatrices, à savoir dans l'intérêt *européen* de conserver la paix générale, ce qui vient d'être indiqué même dans la lettre de Votre Excellence, du 18 octobre dernier. Que cela posé, la médiation ne peut s'arrêter à la seule considération des forces respectives des parties belligérantes à un moment donné, mais qu'elle doit aussi aviser à la conservation durable de la paix européenne, et de là à la reconstitution de la nationalité Italienne, sans laquelle on ne peut pas établir une paix durable en Europe. Qu'en outre, la médiation, ayant été entreprise par les nations les plus civilisées du monde, aussi au nom de l'humanité, doit tenir compte de l'impossibilité de rapprocher *ce que les cruautés incroyables ont divisé à jamais*. Que, par conséquent, au lieu de s'arrêter aux vicissitudes éventuelles et momentanées de la guerre, la médiation doit s'enquérir des conditions nécessaires pour le maintien de la paix et pour la cessation d'une lutte déshonorante entre deux nationalités, l'une opprimante, l'autre opprimée. Qu'en 1848 une médiation entreprise par les deux nations les plus civilisées et les plus libres, ne peut pas suivre les traces des traités qui, en 1797 et en 1815, ont disposé de nous *sans nous*, ou, pour mieux dire, *malgré nous*.

Qu'au contraire elle a l'obligation évidente d'apporter à ces traités les modifications indispensablement exigées par le progrès des nations, progrès qui fait du respect des nationalités, foulées aux pieds par ces traités avec une révoltante injustice, la condition essentielle de la paix générale. Que dans une autre hypothèse, nous ne pourrions pas comprendre le but et l'importance de la médiation à notre égard : attendu que nous serions abandonnés comme aupa-

ravant à la merci de l'Autriche, et cela contrairement aux exigences de notre nationalité, aux besoins de la tranquillité de l'Italie, aux nécessités de la paix européenne. Que de même nous ne pouvons pas comprendre pourquoi les puissances médiatrices, dans les efforts héroïques de Venise, ne verraient qu'un moyen d'épargner le sang pour le moment, bien entendu et bien arrêté que l'Autriche doive s'en emparer plus tard, et cela comme chose approuvée dès à présent, ou pour mieux dire, dès le commencement de la médiation par les puissances médiatrices; comme si pour Venise, la médiation ne devait être que l'occasion de soutenir des souffrances inutiles, d'épuiser sans but toutes ses forces, et d'être encore une fois sacrifiée à des intérêts *qui ne sont pas les siens.*

Excellence, ou l'amour de mon pays me trompe, ou ces observations ont un poids décisif. Qu'elles puissent persuader Votre Excellence, déjà favorablement disposée envers nous, à reprendre notre cause en considération, et cela à un point de vue plus élevé que celui des chances actuelles de la guerre, etc.

Agréez, Excellence, etc.,

VALENTIN PASINI.

Lord Palmerston ne répondit pas directement à cette seconde lettre de l'agent vénitien (reçue le 10 novembre) ; mais, cette fois encore, nous croyons pouvoir considérer comme une réponse la dépêche qu'il adressa dès le lendemain à l'ambassadeur britannique à Vienne :

LORD PALMERSTON A LORD PONSOMBY.

Foreign-office, 11 novembre 1848.

Mylord,

Je transmets à V. Exc. copie d'une dépêche du vice-consul de S. M. la reine à Milan, faisant connaître l'état actuel de la Lombardie. Je charge

V. Exc. de la communiquer à M. le baron de Wessenberg, en appelant sa sérieuse attention sur les faits constatés dans ce rapport et dans plusieurs autres qui nous parviennent de ce pays.

Le simple exposé de faits (le gouvernement de S. M. en est persuadé) suffira pour convaincre M. de Wessenberg qu'il est impossible de croire qu'un pays aussi profondément imbu d'une haine enracinée contre la domination autrichienne (et cela dans les villes comme dans les campagnes, chez le noble comme chez le paysan) devienne jamais pour l'Autriche une possession sûre ni profitable.

On ne saurait se flatter, en effet, que des institutions nationales *quelconques* accordées à ce peuple par l'Empereur, puissent vaincre sa répulsion pour la domination étrangère ni produire d'autre résultat que de lui fournir de plus grandes facilités pour secouer un joug détesté.

Il est possible que si, il y a dix ou quinze ans, de telles institutions avaient été accordées à ce peuple, l'indépendance de fait eût pu (jusqu'à un certain point) le réconcilier avec sa sujétion nominale. Mais aujourd'hui les choses sont allées beaucoup trop loin entre les Italiens et l'Autriche pour qu'*aucun arrangement de ce genre puisse être durable.*

Si la Lombardie est tout entière dans un état de révolte, soit active, soit passive, contre la domination autrichienne, en ce moment même où cette province vient d'être reconquise, qu'elle est occupée par une force militaire formidable qui exerce son autorité par toutes les terreurs et toutes les rigueurs de la loi *martiale*, à quelle espèce de soumission le gouvernement autrichien peut-il s'attendre lorsque les troupes seront parties, que le gouvernement local se trouvera entre les mains des nobles italiens, volontairement exilés aujourd'hui afin d'éviter tout contact avec l'envahisseur étranger, lorsqu'enfin il y aura un parlement composé d'Italiens, nommés par la même population qui aujourd'hui engage, dans la position la plus difficile, une lutte désespérée (parce qu'elle est complétement inégale contre l'armée régulière du feld-maréchal Radetzki ?

Il serait très-désirable, dans l'intérêt général de l'Europe, que le gouvernement autrichien actuel ne se laissât pas aller à des illusions sur l'état réel des choses ; qu'il calculât froidement, sans préjugés, les chances de l'*avenir*, et qu'il consentît à prendre les conclusions auxquelles il pourra ainsi arriver, pour règle et pour guide de sa conduite dans le *temps présent.*

Le moment actuel est *des plus favorables pour que l'Autriche fasse un arrangement* par lequel la Lombardie serait affranchie de sa domination. L'armée autrichienne a réoccupé cette province ; il serait donc manifeste que sa résolution serait le résultat d'un choix réfléchi, non d'aucune pression locale. L'autorité impériale est complétement rétablie à Vienne ; par conséquent la concession du gouvernement autrichien ne saurait non plus être considérée comme un sacrifice extorqué à un empire en dissolution, et, quant aux deux puissances médiatrices, elles sont amies de l'Autriche et sincèrement désireuses de maintenir la paix en Europe.

Mais sous plus d'un rapport les choses peuvent changer avant peu. Des changements importants se préparent en France ; l'élection qui va avoir lieu le mois prochain peut amener d'autres hommes au gouvernement, et avec d'autres hommes une autre politique.

Des principes de politique traditionnelle, impliquant une action plus énergique à l'extérieur, pourront devenir la règle de conduite du nouveau gouvernement français ; le sentiment populaire dans ce pays, favorable en ce moment à la paix, pourra facilement tourner dans un sens tout opposé.

La gloire (car la France le considérerait ainsi) *de délivrer toute l'Italie jusqu'aux Alpes du joug des Autrichiens* compenserait aux yeux du peuple français bien des sacrifices et de grands efforts.

L'occasion pour appeler l'intervention française en Italie ne manquerait pas longtemps. Les Lombards s'empresseraient de la leur fournir, dès qu'ils sauraient que le gouvernement et le peuple français sont disposés à répondre à l'appel.

Or, il est à peine possible d'imaginer qu'une armée autrichienne (telle que l'empire pourrait la destiner à une guerre en Italie) puisse résister à une nombreuse et puissante armée française, secondée et soutenue par le soulèvement général des Italiens. Il est plus que probable que l'Autriche dans ce cas perdrait absolument toutes ses possessions italiennes jusqu'aux Alpes.

Ce conflit, à la vérité, pourrait faire naître une guerre plus générale ; d'autres puissances pourraient se ranger du côté de l'Autriche. Toutefois, le gouvernement autrichien est-il bien certain que même la sympathie de l'Allemagne le suivrait dans ses efforts pour appesantir encore son joug sur la nation italienne ?

Le principe des nationalités, aujourd'hui le cri de ralliement de toute

l'Allemagne, ne viendrait-il pas protester hautement contre l'Autriche dans une pareille lutte ?

Le principe de la prescription ne lui serait pas plus favorable ; car bien qu'elle pût s'en prévaloir pour certaines parties de la Lombardie, qui (comme le duché de Milan) ont longtemps été fiefs de l'empire, le *même principe serait hautement invoqué contre elle par la république de Venise.*

Cet Etat a joué un rôle considérable dans l'histoire pendant près de quatorze siècles de liberté, tandis que le titre de possession de l'Autriche ne remonte qu'au traité de Campo-Formio, par lequel le général Bonaparte lui livra Venise, et aux traités de 1815 qui la remirent de nouveau en sa possession.

J'ai l'honneur, etc.

PALMERSTON.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE AU CITOYEN PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Venise, 29 décembre 1848.

Citoyen Président,

Le libre suffrage du peuple français, en vous portant au premier siége de la République, appelle autour de vous les félicitations des États européens. Venise, cernée par les armées ennemies qui lui contestent jusqu'à la vie de ses lagunes, vous envoie aussi les siennes. Elle se présente à vous dans la splendeur de sa noble misère, des sacrifices inouïs qu'elle fait pour son indépendance, et, à ce titre, elle croit que sa voix ne vous sera pas indifférente.

Comme interprète de ses sentiments et de ses vœux, et comme représentant de son gouvernement, elle vous adresse le citoyen Valentin Pasini.

Il vous dira comment nous sommes animés à la résistance par les promesses généreuses de la France pour le complet affranchissement de l'Italie, et comment notre foi de l'obtenir est augmentée par les souvenirs mêmes qui s'attachent à votre nom et par la gloire nouvelle dont vous voudrez l'entourer !

Veuillez, citoyen Président, accueillir avec bienveillance l'envoyé de Venise. Nous sommes persuadés que vous, ancien soldat de la liberté italienne, vous êtes appelé par la Providence à reconstituer la nationalité de la grande patrie des Napoléonides.

Agréez, citoyen Président, les assurances de notre haute considération.

MANIN, GRAZIANI, CAVEDALIS.

LE PRÉSIDENT MANIN A VALENTIN PASINI,

ENVOYÉ DE VENISE A PARIS.

Venise, 3 janvier 1849.

Nous voulons espérer que les propositions faites par le gouvernement de la république, le 15 août (et auquel le cabinet anglais semble encore se tenir), ne seront pas prises

pour bases des négociations (1). Vos paroles, vos écrits, vos efforts auront fait comprendre toute l'absurdité d'une pareille combinaison, dont l'effet serait d'éterniser la guerre en Italie, de continuer la révolution actuelle, au lieu de réaliser cette pacification qu'on prétend être le but principal de la médiation, afin de délivrer l'Europe du danger permanent d'une conflagration générale.

Les six mois écoulés depuis la réoccupation des provinces lombardo-vénitiennes par l'Autriche, auront fait voir à quel prix seulement celle-ci pourrait y maintenir sa domination, à quelles agitations les autres États italiens ont été et sont exposés parce que la cause de notre commune indépendance est restée indécise.

Tant que les Autrichiens occuperont la grande vallée du Pô, il n'y aura ni institutions assez bien combinées, ni terreurs, ni supplices assez efficaces pour établir l'ordre politique ni à Naples, ni à Rome, ni à Florence, ni à Turin; les demi-mesures feront passer la révolution d'une phase dans une autre; la misère générale qui en sera l'inévitable conséquence, soulèvera le peuple, même là où il s'était montré jusque-là indifférent ou passif, et lorsqu'une fois les populations seront soulevées d'un bout à l'autre de la Péninsule, il n'y aura pas de diplomatie qui pourra y ramener

(1) La proposition était de faire du Lombardo-Vénitien un État séparé, *mais restant sous la domination de l'Autriche.*

l'ordre. Des flots de sang, d'immenses calamités seront le résultat de la politique qu'on voudrait suivre encore aujourd'hui à l'avantage supposé de l'Autriche qui, en définitive, aura eu la misérable gloire d'entraîner toute l'Europe dans l'abîme que ses fautes stupides et cruelles avaient préparé pour elle seule.

MANIN.

GAZETTE OFFICIELLE DE VENISE (1).

6 Août 1849.

La pluie de feu qui a commencé dans la nuit du 29 au 30 juillet ne s'arrête pas; elle augmente en raison même de la sérénité et du tranquille courage que lui oppose ce peuple.

Les veilles, les privations, la maladie, supportées avec un courage sans égal, une moitié de la population reversée sur l'autre, tout cela offre un spectacle auquel, non-seulement la postérité ne pourra entièrement ajouter foi, mais que même les contemporains éloignés de Venise auront peine à croire.

Mais, plus notre courage grandit, plus aussi s'accroît la

(1) Cet article est de Manin lui-même.

rage de nos ennemis. Depuis huit jours, les trois quarts de la ville sont en butte aux projectiles; maisons, hôpitaux, palais, églises, monuments de gloire ou de foi, rien n'est épargné par le feu de ces vandales. Les bombes, les boulets, les obus frappent les femmes, les enfants, les nouveau-nés à la mamelle, les vieillards sur le bord de la tombe. Tel en est atteint, qui s'entretient tranquillement dans sa maison sur le seuil de sa porte, dans la place publique, des affaires de son pays; tel autre, lorsqu'il cherche à oublier dans quelques heures de sommeil, les anxiétés du jour; celui-ci, tandis que, le fusil sur l'épaule, il parcourt les lieux déserts pour veiller sur les maisons et les biens des fugitifs; enfin (comme il est arrivé ce matin), tel autre qui, agenouillé dans le temple de Dieu, implore le père des affligés (1).

Mais les âmes se fortifient en raison même des souffrances. Tout nous semble désormais possible, hors de transiger avec l'honneur; l'honneur doit être sauf à tout prix, et quel que soit l'avenir que nous réservent les événements, *il le sera !*

Un trop bel héritage de gloire a été légué à ce peuple par ses aïeux, pour qu'il se résigne *jamais* à voir tranquillement l'étranger reparaître sur le seuil de sa maison, d'où il l'avait chassé dans un jour de magnanime colère et où il reparaît encore pour lui imposer de nouveau le dur servage dont il s'était affranchi !

Nos souffrances actuelles ont constaté à la face des nations le renom d'intelligent, d'héroïque, de chrétien, du peuple vénitien.

(1) Le matin du 6 août, une jeune fille, qui faisait sa prière dans une église, avait eu la tête emportée par un boulet.

Sans doute, il faut déplorer que toute compassion semble morte dans le monde, que la vertu n'y trouve plus ni grâce ni merci ; dans d'autres temps, qu'on appelle les *temps barbares*, en face d'une telle souffrance d'un peuple généreux, il se serait trouvé parmi les puissants de la terre des cœurs assez élevés pour imposer un terme à de si horribles barbaries ; à l'époque actuelle, c'est tout au plus si on manifeste quelque sentiment de *sympathie,* sentiment froid et stérile, dernier débris de l'héritage moral d'une nation quand il ne lui reste plus de patrie que la bourse, ni de loi que celle de l'arithmétique.

Toutefois, si la vertu est à elle-même sa meilleure récompense, nos souffrances actuelles nous ont valu la plus grande des récompenses, et notre sort, — submergés comme nous sommes dans le malheur de la patrie expirante, — est plus beau que celui des heureux de la terre !

Pour eux, la *paix*, c'est l'esclavage des peuples, c'est l'holocauste des nations les plus dignes de la liberté ; et ils appellent ces abominations : une dure nécessité politique.

Pour nous, notre consolation est de penser qu'une paix *durable* ne peut reposer que sur la justice, qu'on édifie mal sur l'abîme ; c'est de penser que, pour les nations, le martyre est aussi la *rédemption !*

(EXTRAIT DU *Journal des Débats* DU 31 AOUT.)

La république de Venise tombe comme elle a vécu, pure d'excès, de violence, et sans avoir jamais tendu la main à l'anarchie! Elle tombe, écrasée sous des forces qu'elle ne pouvait balancer et sous des événements dont le contre-coup entraînait inévitablement sa ruine. Les hommes qui l'ont dirigée étaient pleins d'intentions honnêtes, ils voulaient seulement rétablir l'antique indépendance de leur pays en secouant le joug de l'Autriche.

(*Idem* DU 5 SEPTEMBRE.)

L'occupation a eu lieu sans désordre de la part des troupes autrichiennes, qui n'ont rencontré sur leur passage que l'accueil morne et glacial que devait leur faire la population de Venise. Pas un désordre, pas un cri n'est venu irriter la colère du vainqueur; il est vrai que pas un signe n'a non plus montré aux Autrichiens l'espérance de voir se réveiller dans les cœurs vénitiens quelque sympathie secrète et longtemps comprimée pour la domination qu'ils établissent aujourd'hui. Cette résistance de dix-sept mois, pure de tous les crimes politiques qui ajoutent les maux de la guerre civile à ceux de l'invasion et de la conquête, sera dans l'histoire *l'honneur* de la révolution vénitienne. Aujourd'hui, 28 août (*quatre* jours après la levée du blocus), le pain est rare et mauvais, et la disette de toutes les autres denrées alimentaires continue toujours.

(Extrait du *Times*.)

La seule partie de l'Europe où la révolution n'a pas reçu d'échec ou n'a pas été décidément battue, c'est Venise, la république de Saint-Marc. Là seulement, le gouvernement révolutionnaire s'est maintenu sans commettre d'excès; là seulement l'énergie de la population tout entière a été employée avec succès à la défense de son indépendance. La conduite des Vénitiens, leur fermeté et leur persévérance, sont d'autant plus remarquables, que les Vénitiens sont généralement considérés comme le peuple le plus doux de l'Italie. Ils ont donné toutes leurs propriétés particulières pour gage de la dette de l'État, et telle est la confiance qu'inspire leur honneur, que, pendant cette crise, le papier-monnaie de la république a été partout favorablement accueilli. Après la défaite de l'armée sarde, le peuple de Venise proclama une fois de plus le gouvernement indépendant de son chef politique, et pendant plusieurs mois, Manin continua à tenir et à exercer le pouvoir avec un courage qui lui attire le respect de ses adversaires mêmes. Pendant toute cette période, nous sommes restés et nous restons encore sans nouvelles authentiques de l'état de la place. Mais quelque chose de leur ancienne gloire plane encore sur ces palais; Venise a encore trouvé dans ses murs des hommes capables de gouverner et un peuple toujours digne d'être libre.

FIN.



